



Avenant pour augmentation de salaire

Par **Laurentmel**, le **16/11/2010** à **14:33**

Bonjour,

Je suis dans une ssii depuis plusieurs années. Je viens de décrocher une mission chez un client et mon employeur s'est engagé verbalement à me donner une augmentation sous réserve d'être toujours en mission début janvier.

Je devais signer un avenant mais on vient de me dire que juridiquement c'était compliqué de faire un avenant avec cette condition sous prétexte que ca pouvait être interprété comme une pression de la part de mon employeur.

Donc pas d'avenant en vue, juste une promesse orale...

Sa raison pour ne pas me faire d'avenant est-elle valable?

Merci d'avance.

Par **P.M.**, le **16/11/2010** à **18:44**

Bonjour,

Si l'employeur veut vraiment rédiger cet avenant, il saura trouver les formules pour que ce ne soit pas compliqué sinon sa promesse orale l'est tout autant et constitue une pression...

Par **Laurentmel**, le **17/11/2010** à **00:06**

Merci pour votre réactivité et votre réponse!

Par **Pedroxxx**, le **05/01/2011** à **16:23**

Bonjour,

Je suis a peu près dans le même cas... et j'ai démissionné. Comment cela s'est-il passé pour toi ?

Dans mon cas j'ai eu confirmation par mail et c'est maintenant que je réclame l'augmentation que l'on me dit que c'était ss condition. Le mail est ... ambigu, mon employeur y voit la condition, moi pas.

Quels sont les recours (sachant que le préjudice est d'environ 500€).